

Séance publique du 14 mars 2005

Délibération n° 2005-2520

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Quartier du Champlong - Aménagement des espaces extérieurs - Bilan de clôture et quitus à la SERL**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Au cours sa séance du 28 septembre 1998, le conseil de Communauté a autorisé monsieur le président à signer un mandat avec la SERL pour la réalisation de l'opération d'aménagement des espaces extérieurs du quartier du Champlong à Saint Genis Laval.

Pour réaliser les travaux, une convention avec la SACVL a été signée, pour fixer les modalités de la mise à disposition des terrains.

La mise en œuvre de cette opération a donc permis de répondre aux objectifs suivants :

- requalifier les espaces extérieurs pour mettre en valeur les abords du centre commercial et prendre en compte les besoins en stationnement des véhicules qui en découlent,
- accueillir dans de meilleures conditions le marché forain,
- traiter la rue des Collonges pour permettre une meilleure visibilité et accessibilité tant pour les véhicules que pour les piétons,
- intégrer les zones d'arrêt des transports publics dans un souci de qualité de l'espace et de sécurité pour les usagers.

La SERL vient d'adresser à la Communauté urbaine le bilan de clôture visé par les commissaires aux comptes. Il fait ressortir un montant total des dépenses de 1 352 163,44 € TTC. Le total des sommes versées par la Communauté urbaine à la SERL s'élève à 1 351 362,54 € TTC, ce qui donne un solde de 800,90 € TTC à verser à la SERL par la Communauté urbaine.

Les travaux étant achevés, conformément au programme défini, la SERL demande quitus de sa mission en application des dispositions de l'article 10 de la convention de mandat ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de clôture définitif arrêté le 7 octobre 2004 et présenté par la SERL pour l'opération relative à l'aménagement des espaces extérieurs du quartier du Champlong à Saint Genis Laval.

2° - Donne quitus à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) de sa mission de mandataire.

3° - Autorise le versement du solde d'un montant de 800,90 € TTC.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée le 18 mars 2002 pour l'opération n° 269.

5° - La somme à payer sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 458 129 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,